

DÉCISION N° 2017-206-J

Objet : délégation de signature dans les secteurs de gestion financière et administrative de Monsieur Philippe Courtier – automne 2017.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D711-2,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

Vu la décision n°2017-145-H en date du 4 juillet 2017 nommant M. Olivier Gapenne en qualité de directeur adjoint de l'UTC,

DÉCIDE

Article unique :

En son absence, M. Philippe Courtier donne délégation à M. Olivier Gapenne pour signer tout acte dans les secteurs de gestion financière et administrative de l'établissement pendant les périodes du : 15 novembre 2017 au 17 novembre 2017 inclus.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier



**Service des
affaires générales et juridiques**

Aurélie Germonprez

☎ 03-44-23-73-76

✉ aurelie.germonprez@utc.fr

original : service des affaires générales et juridiques

copies : présidence
rectorat

diffusion : Générale
Internet – rubrique « actes réglementaires »